**12e Session de la Conférence des Parties à la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971)**

**Punta del Este, Uruguay, 1er au 9 juin 2015**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Ramsar COP12 DR1 Rev.1** |

**Projet de résolution XII.1**

**Questions financières et budgétaires**

1. RAPPELANT les dispositions budgétaires établies par l’article 6, alinéas 5 et 6, de la Convention sur les zones humides;
2. RECONNAISSANT AVEC SATISFACTION que la majorité des Parties contractantes ont versé promptement leurs contributions au budget administratif de la Convention, mais CONSTATANT AVEC PRÉOCCUPATION que plusieurs Parties ont encore d’importants arriérés de contributions (COP12 DOC.15);
3. NOTANT AVEC GRATITUDE les contributions financières supplémentaires versées volontairement par nombre de Parties par le truchement de leur Autorité administrative Ramsar et d’autres agences, y compris plusieurs organismes d’aide au développement, ainsi que les contributions d’organisations non gouvernementales et du secteur privé destinées aux activités du Secrétariat, mais CONSTATANT AVEC INQUIÉTUDE la diminution continue de ces contributions volontaires;
4. RECONNAISSANT ÉGALEMENT AVEC GRATITUDE l’efficacité des services financiers et administratifs fournis au Secrétariat Ramsar par l’UICN, conformément à l’Accord de services conclu entre la Convention de Ramsar et l’UICN et révisé en 2009;
5. NOTANT que les Parties contractantes ont été tenues informées de la situation financière du Secrétariat de la Convention dans les rapports financiers annuels vérifiés pour les exercices 2011 à 2014 et les procès-verbaux des réunions du Comité permanent de 2012, 2013 et 2014;
6. CONSCIENTE de la nécessité de poursuivre le renforcement des partenariats financiers avec les organisations internationales et autres organismes concernés et de réfléchir à de nouvelles possibilités de financement par le biais de leurs mécanismes financiers;

LA CONFÉRENCE DES PARTIES CONTRACTANTES

1. PREND NOTE que depuis la 11e Session de la Conférence des Parties contractantes, en 2012, le Secrétariat a administré les fonds de la Convention avec prudence, efficacité et transparence;
2. EXPRIME SA RECONNAISSANCE aux Parties contractantes qui ont siégé au Sous-groupe sur les finances du Comité permanent durant la dernière période triennale et, en particulier, au Canada, qui en a assuré la présidence;
3. DÉCIDE que le mandat relatif à l’administration financière de la Convention, énoncé à l’Annexe 3 à la Résolution 5.2 (1993), s’appliquera intégralement pour la période triennale 2016-2018;
4. DÉCIDE EN OUTRE que le Sous-groupe sur les finances, tel qu’établi par la Résolution VI.17, continuera à fonctionner sous les auspices du Comité permanent, en assumant les rôles et responsabilités énoncés dans ladite résolution;
5. NOTE que le budget 2016-2018 comprend un élément administratif financé par les contributions des Parties contractantes, en partant du principe que le fonctionnement du Secrétariat ne connaîtra pas de changement fondamental sur la période 2016-2018, et un élément non administratif non financé, qui dépendra des contributions volontaires, et APPROUVE le budget combiné pour la période 2016-2018 tel qu’il figure aux Annexes 1 et 2, pour permettre l’application du Plan stratégique de la Convention;

1. AUTORISE le Comité permanent, après consultation de son Sous-groupe sur les finances, à revoir les affectations budgétaires administratives d’un poste budgétaire à l’autre en fonction des fluctuations importantes, à la hausse ou à la baisse, durant la période concernée, des coûts, du taux d’inflation, des revenus d’intérêts ou d’impôts prévus au budget sans augmenter les contributions des Parties ou les charges payées à l’UICN au-dessus du maximum de 13% prévu au budget;
2. AUTORISE le Comité permanent, après consultation de son Sous-groupe sur les finances, à réviser les priorités et affectations budgétaires non administratives en fonction des contributions volontaires en faveur de ces activités que les Parties et le Secrétariat auront réussi à obtenir;
3. DÉCIDE que la contribution de chaque Partie contractante au budget administratif (en dehors des Parties contractantes versant uniquement des contributions volontaires) devra être conforme au barème des quotes-parts applicable aux contributions versées par les États Membres au budget des Nations Unies, tel qu’approuvé par l’Assemblée générale des Nations Unies, lequel est appliqué à titre indicatif aux États membres versant uniquement des contributions volontaires, sauf pour les Parties contractantes dont les contributions annuelles au budget de la Convention de Ramsar ne pourraient pas dépasser 1000 CHF une fois appliqué le barème des Nations Unies, auquel cas leur contribution annuelle sera de ce même montant;
4. CONSTATE AVEC GRATITUDE qu’à la 10e Session de la Conférence des Parties contractantes, les Parties contractantes d’Afrique dont la contribution était inférieure à 2000 CHF ont accepté de porter leur versement à ce niveau; la différence entre ces deux montants prendra la forme d’une contribution volontaire qui sera spécifiquement consacrée aux initiatives régionales africaines;
5. PRIE INSTAMMENT toutes les Parties contractantes de s’acquitter promptement de leur contribution avant le 1er janvier de chaque année, ou dès que le cycle budgétaire des pays concernés le permettra;
6. EXHORTE les Parties contractantes ayant des arriérés de contributions à redoubler d’efforts pour les régler le plus rapidement possible afin de renforcer la viabilité financière de la Convention grâce aux contributions de toutes les Parties contractantes, et DEMANDE au Secrétariat de contacter les Parties contractantes ayant des arriérés de contributions supérieurs à trois ans afin d’étudier avec elles les possibilités offertes et les mesures à prendre pour remédier à cette situation et mettre en place un échéancier de paiements, et de rendre compte à chaque réunion du Comité permanent et à chaque session de la Conférence des Parties des activités entreprises en la matière et des résultats obtenus;
7. PREND NOTE AVEC PRÉOCCUPATION de la diminution continue des contributions volontaires des Parties contractantes et PRIE INSTAMMENT les Parties contractantes, entre autres, à inverser cette tendance afin de financer l’important élément non administratif du budget combiné 2016-2018;
8. DEMANDE au Secrétariat de poursuivre l’élaboration de nouvelles approches et de nouveaux outils, y compris des initiatives « signature », selon que de besoin, pour obtenir un appui financier volontaire en faveur de projets prioritaires;
9. RÉAFFIRME sa conviction que les programmes de subvention de la Convention, notamment le Fonds de petites subventions, sont très importants pour la mise en œuvre de la Convention, EXPRIME SA RECONNAISSANCE à la Suisse et aux États-Unis d’Amérique pour leurs contributions, et PRIE INSTAMMENT les Parties et autres de trouver 700 000 CHF par an pour garantir le fonctionnement efficace de ces programmes ;
10. DEMANDE au Comité permanent d’examiner le fonctionnement de ces programmes durant la période triennale et de décider de manière définitive de la poursuite ou de la cessation du Fonds de petites subventions pour examen à la 13e Session de la Conférence des Parties contractantes;
11. DEMANDE au Secrétariat de tout mettre en œuvre pour que, sur la période triennale 2016-2018, le Fonds de réserve reste conforme au présent budget, de rendre compte une fois par an de la situation du fonds au Comité permanent et de demander son accord au Sous-groupe sur les finances avant toute utilisation du fonds;
12. AFFIRME que le taux d’augmentation du budget de la Convention de Ramsar pour la période triennale 2016-2018 ne saurait créer de précédent pour le budget des années suivantes ou celui de toute autre convention internationale.

**Annexe I Budget administratif 2016-2018, scénario A, hausse de 0%**

**Budget administratif 2016-2018, scénario B, hausse de 2%**

**Budget administratif 2016-2018, scénario C, hausse de 4%**

**Annexe II Budget non-administratif 2016-2018**

**Annexe III Illustration des contributions des Parties contractantes pour la période 2016-2018 selon les trois scénarios et différence par rapport à 2015**

**Annexe 1**

**Propositions de scénarios budgétaires pour la période 2016-2018**

**Scénario A, hausse de 0%**



Note : Total des coûts salariaux : l’addition manuelle des chiffres donne 3430 CHF, et non 3429 comme dans le tableau, le chiffre étant arrondi.

**Scénario B, hausse de 2%**



**Scénario C, hausse de 4%**

****

**Annexe II**

**Budget non-administratif 2016-2018**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Élément du budget non administratif** | **Financement nécessaire sur trois ans** |
| **BUDGET NON ADMINISTRATIF 2016-2018** | **(en CHF)** |
| 1. Recrutement de trois Responsables régionaux pour répondre aux besoins d’avis des Parties concernant : la mise à jour des données relatives aux sites et le SISR, les dossiers liés à l’Art 3.2, les initiatives régionales, le suivi de projet, la mobilisation de ressources, l’élaboration d’indicateurs, etc. | A | 900 000 |
|
| 2. Missions consultatives Ramsar à l’intention des Parties ayant demandé une assistance. | B | 620 000 |
| 3. Soutien à la création d’un Partenariat mondial pour la restauration des zones humides et appui à des projets précis, conformément aux objectifs du 4e Plan stratégique Ramsar, au moyen de partenariats et d’un soutien aux Parties. | C | 500 000 |
| 4. Appui à l’utilisation de la langue arabe dans tout ce qui a trait au site web, au SISR, à la communication et aux publications, et soutien en faveur des Parties arabophones. | D | 1 400 000 |
| 5. Établissement de contacts et gestion d’un réseau virtuel pour les professionnels des zones humides, dans le but de produire les supports voulus, de développer les capacités, d’échanger des données d’expérience et de faciliter l’échange d’information entre pays et populations. | E | 360 000 |
| 6. Appui en faveur du nouveau Programme de travail 2016-2018 du GEST à l’aide de mesures visant à examiner les procédés et produits du GEST, à se conformer à la nouvelle stratégie et à fournir des avis techniques sur mesure en réponse à des besoins précis. | F | 750 000 |
| 7. Appui aux Réseaux d’initiatives régionales et Centres régionaux. Financement pour les activités prioritaires. | G | 820 000 |
| 8. Renforcement de la collaboration avec GlobWetlands, la NASA, la JAXA et l’ESA afin de faire bénéficier les Parties des techniques d’observation de la terre et de la participation du public, et mise à profit des progrès actuels pour poursuivre l’amélioration des ensembles de données et l’accès aux mégadonnées. | H | 350 000 |
| 9. Appui et cofinancement en faveur du développement du Réseau culturel Ramsar et élargissement des efforts pour mieux faire connaître les liens entre les « Zones humides, la culture et les moyens d’existence », un programme initialement financé par la Fondation MAVA. | I | 400 000 |
| 10. Ressources de 700 000 CHF par an en faveur du Fonds de petites subventions aux fins de la protection et de l’utilisation rationnelle des zones humides. | J | 2 100 000 |
| 11. Élaboration des systèmes de rapport en ligne et d’indicateurs pour le 4e Plan stratégique Ramsar (2016-2021). | K | 230 000 |
| 12. Programme de CESP de la Convention (2016-2021). | L | 600 000 |
| 13. Journée mondiale des zones humides. | M | 150 000 |
| 14. Établissement d’un rapport intitulé « Horizon des Sites Ramsar », sur le modèle du rapport « Horizon du patrimoine mondial de l’UICN » récemment publié. | N | 225 000 |
| **DÉPENSES LIÉES À LA COP13** |  |  |
| 15. Frais liés à l’ensemble des réunions régionales précédant la COP pour soutenir les délégués et prise en charge des dépenses liées aux réunions préparatoires en vue de la COP13. | O | 650 000 |
| 16. Ressources pour parrainer et amener les délégués admissibles à la COP13 de 2018. | P | 600 000 |
| **TOTAL** | **CHF** | **10 655 000** |

1. **Recrutement de trois responsables régionaux (A)**

**Coût estimé : 900 000 CHF**

Ces dix dernières années et depuis la formation des équipes actuelles chargées des régions (composées d’un Conseiller principal et d’un Conseiller assistant), face à l’augmentation du nombre des Parties contractantes, du nombre des initiatives régionales et du nombre des Sites Ramsar, la nécessité d’accroître la capacité des services régionaux du Secrétariat est devenue évidente.

La quantité d’avis demandés par les Parties contractantes quant aux dossiers relevant de l’Art. 3.2 et les besoins en ressources financières et techniques ont eux aussi considérablement augmenté; créer des postes de « Responsables régionaux » pourrait contribuer à résoudre cette situation. Parallèlement, offrir davantage de souplesse aux Conseillers principaux de façon à ce qu’ils puissent répondre à des questions plus vastes touchant au développement durable et à l’économie verte permettrait d’améliorer l’incidence globale de la Convention.

Le coût total du recrutement de trois Responsables régionaux au niveau P1 est estimé à 900 000 CHF; chacun aurait un mandat semblable à celui du Responsable régional pour l’Afrique, récemment rendu public.

1. **Missions consultatives Ramsar (B)**

**Coût estimé : 600 000 CHF**

Les Missions consultatives Ramsar visent à rassembler d’éminents scientifiques et autres conseillers pour fournir des orientations précises et éclairées aux Parties contractantes et à leurs partenaires sur la façon d’améliorer la gestion des zones humides d’importance internationale confrontées à des problèmes urgents.

Les Missions consultatives Ramsar sont un instrument précieux, efficace et largement éprouvé au sein de la Convention de Ramsar. Avec un coût estimé à 600 000 CHF, il serait possible de réaliser un total de 31 missions pour un coût présumé de 20 000 CHF chacune. Sous un autre angle, on peut aussi considérer que cette somme permettrait de mener deux ou trois missions par région et par an. Il est important de noter, cependant, que sur une année donnée, différentes régions auront peut-être besoin d’un degré d’attention différent dans le cadre des Missions consultatives Ramsar.

1. **Soutien à la création d’un Partenariat mondial pour la restauration des zones humides (C)**

**Coût estimé : 500 000 CHF**

Pour réunir une coalition de gouvernements, de représentants du secteur privé et de membres de la société civile et étudier la possibilité de créer et de lancer un appel en faveur d’un Partenariat mondial pour la restauration des zones humides, il conviendrait d’obtenir un financement pour affecter du personnel à l’organisation et la gestion de ce projet.

Le coût estimé est de 500 000 CHF sur trois ans, sur la base d’un employé de niveau P2 et d’au moins un atelier restreint organisé chaque année pour faire avancer le projet.

Les Organisations internationales partenaires (OIP), les initiatives régionales et les Parties contractantes ont déjà manifesté leur intérêt envers une collaboration dans le but de créer un programme d’action et des projets de financement, sur la base d’un document de réflexion établi par le Secrétariat. Pour autant, élaborer un programme d’action ouvert à tous, aux résultats mesurables, fondé sur des principes communs et tenant compte des intérêts communs de différents acteurs demandera énormément d’investissement en temps de la part du personnel et une attention particulière de la part du Secrétariat, des OIP et d’autres partenaires, en sus des Parties elles-mêmes.

1. **Adoption de la langue arabe (D)**

**Coût estimé : 1,4 million de CHF**

À la COP5 (Recommandation 5.15), à la COP10 (Rapport de la Conférence, alinéa 402) et à la COP11 (Résolution XI.1), les Parties contractantes arabophones ont fait part de leur volonté profonde de voir la langue arabe adoptée comme langue officielle/de travail de la Convention de Ramsar. En guise de réponse, une estimation du coût lié à l’intégration de l’arabe dans les travaux de la Convention a été soumise à la 47e réunion du Comité permanent, en 2014 (DOC. SC47-02). Cette estimation comprenait un financement pour la traduction en arabe du site web de la Convention, du Manuel de la Convention de Ramsar et des Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides, ainsi que de documents destinés à la COP et aux réunions du Comité permanent et du GEST. Elle englobait également le montant des services d’interprétation au cours des sessions de la COP et des réunions du Comité permanent et les frais liés à l’engagement d’un collaborateur arabophone au sein du Secrétariat pour apporter un appui au quotidien aux pays arabophones.

L’arabe serait introduit de manière progressive dans les travaux de la Convention, si bien que des contributions volontaires inférieures au montant indiqué conviendraient, p. ex. pour entamer la traduction en arabe de plusieurs documents clés touchant à la Convention. Les pays arabophones, notamment, sont encouragés à verser une contribution volontaire.

1. **Gestion d’un réseau virtuel de professionnels des zones humides (E)**

**Coût estimé : 360 000 CHF**

Pour atteindre l’objectif consistant à disposer d’un réseau dynamique de professionnels des zones humides, il importe de mettre en place un système dédié et de lance des activités de mobilisation pour trouver les personnes compétentes par le biais des Parties, des OIP et d’autres partenaires. Il s’agirait en tout premier lieu de faire appel aux Correspondants des Autorités administratives, puis aux OIP. Pour toucher un public le plus large possible, il convient de vérifier les coordonnées des personnes concernées, notamment leurs adresses postales et électroniques. Trouver les bonnes personnes suppose également la création d’une base de données moderne capable de renfermer toutes les données utiles, de classer les informations selon différentes catégories et de les rendre accessibles, ce qui permettra aux Parties, par l’intermédiaire du Secrétariat, d’obtenir des informations pertinentes sur les besoins, expériences, activités, réussites et difficultés rencontrées; le réseau pourrait également être mis à profit pour transmettre des messages à un public cible.

Le coût estimé comprend une mise à niveau du logiciel de la base de données de façon à rassembler la totalité du public intéressé par la Convention et à être en mesure de contacter, interroger et solliciter des commentaires de la part de milliers de professionnels des zones humides. Le montant de cette mise à niveau devrait être de 45 000 CHF. Il conviendrait de recruter un administrateur auxiliaire pour s’occuper, aux fins de la base de données, de la saisie des données, de la gestion des résultats et du développement des capacités pour un coût de 105 000 CHF par an (soit un coût total de 315 000 CHF).

1. **Programme de travail du GEST (F)**

**Coût estimé : 750 000 CHF**

Le Secrétariat propose d’affecter 750 000 CHF à l’appui du nouveau programme 2016-2018 du GEST à l’aide de dispositions visant à examiner les procédés et produits du GEST, à se conformer à la nouvelle stratégie et à fournir des avis techniques sur mesure en réponse à des besoins précis. Si les membres du prochain GEST ne seront nommés qu’après la COP12, le Secrétariat a d’ores et déjà établi une estimation des coûts externes liés à la conception de produits du GEST pour faciliter l’élaboration et la mise en œuvre du prochain Programme de travail.

En conséquence, le Secrétariat propose de consacrer 602 000 des 750 000 CHF à la réalisation et à la publication des produits du GEST ci-après (Notes d’information scientifique et technique et Rapports techniques Ramsar), lesquels correspondent aux cinq domaines thématiques du Programme de travail du GEST pour la prochaine période triennale et comprennent :

* Méthodes/outils pour le suivi des Sites Ramsar, notamment la réalisation d’études, de travaux cartographiques et d’inventaires
  + Trois notes d’information : une sur les politiques et les raisons poussant à assurer un suivi des zones humides à l’intention des décideurs, et deux sur la réalisation d’études, de travaux cartographiques et d’inventaires à l’intention des praticiens.
  + Formation : quatre ateliers régionaux et trois séminaires en ligne (en anglais, français et espagnol).
* Meilleures pratiques pour élaborer et appliquer les plans de gestion pour les aires protégées/Sites Ramsar
  + Une note d’information à l’intention des praticiens inspirée du Manuel Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides n°18, et gestion du cycle de vie.
  + Formation : quatre ateliers régionaux et trois séminaires en ligne (en anglais, français et espagnol).
* Méthodes de valorisation des biens et services des zones humides
  + Un Rapport technique Ramsar (RTR) : mettre à jour et créer une nouvelle présentation pour le RTR n°3.
  + Neuf notes d’information : une à l’intention des décideurs sur la valorisation des zones humides, huit à l’intention des praticiens dont quatre consacrées aux types de zones humides marines/côtières et quatre sur les types de zones humides intérieures.
  + Une fiche d’information sur la valorisation des zones humides.
  + Formation : quatre ateliers régionaux et deux séminaires en ligne (chacun dans les trois langues de la Convention)
* Concilier conservation des zones humides et développement : infrastructure, urbanisation et agriculture
  + Quatre notes d’information :
    - deux à l’intention des décideurs : une pour les décideurs en politiques urbaines et une pour les décideurs en politiques agricoles;
    - deux à l’intention des praticiens : marche à suivre pour des zones humides urbaines prospères et marche à suivre pour concilier zones humides et agriculture.
  + Deux fiches d’information : une sur les zones humides urbaines et une sur les zones humides et l’agriculture.
  + Formation : quatre ateliers régionaux et deux séminaires en ligne (chacun dans les trois langues de la Convention).
* Changements climatiques et zones humides : méthodes de piégeage du carbone
  + Un RTR sur le pourquoi et le comment du piégeage et du stockage du carbone.
  + Une note d’information à l’intention des praticiens sur le fonctionnement du piégeage du carbone.
  + Une fiche d’information sur les zones humides et le piégeage du carbone.
  + Formation : un séminaire en ligne dans les trois langues de la Convention.

Le Secrétariat propose en outre d’affecter 148 000 CHF à d’autres frais plus généraux (ne présentant pas un lien direct avec les cinq domaines thématiques mais utiles aux travaux du GEST) liés à l’élaboration et à la refonte de produits à caractère scientifique et technique plus axés sur la communication, notamment :

* la réalisation de 18 fiches d’information sur les services des zones humides et des demandes ponctuelles;
* la refonte des Manuels Ramsar de façon à ce qu’ils puissent servir de supports de formation, au moyen d’une nouvelle présentation;
* la création de services de bases de données à des fins d’orientation, y compris l’insertion de l’espace de travail du GEST dans le site web de la Convention et l’ouverture d’une rubrique contenant des orientations destinées au public à l’intérieur du site.

1. **Appui aux Réseaux d’initiatives régionales et Centres régionaux. Financement pour les activités prioritaires (G)**

**Coût estimé : 820 000 CHF**

Les initiatives régionales pour la période triennale 2013-2015 sont au nombre de 15. Elles comprennent quatre centres régionaux axés sur la formation et le développement des capacités : en Afrique de l’Est (à Kampala, Ouganda), dans l’hémisphère occidental (à Panama, Panama), en Asie centrale et occidentale (à Téhéran, République islamique d’Iran) et en Asie orientale (à Changwon, République de Corée). Le rôle du Secrétariat est de les aider à atteindre plusieurs objectifs stratégiques dont :

* obtenir un appui à long terme de la part du pays hôte;
* obtenir un soutien technique et financier conséquent de la part de tous les autres pays concernés;
* créer des mécanismes de gouvernance solides, indépendants et transparents;
* élaborer et proposer des programmes de développement des capacités véritablement internationaux axés sur les objectifs fondamentaux de la Convention de Ramsar.

En sus des quatre centres, on dénombrait pour la période 2013-2015 11 réseaux dédiés à la coopération au niveau régional axés sur la côte ouest-africaine, le bassin du fleuve Niger, la région des Hautes Andes, le bassin du Río de la Plata, les Caraïbes, les mangroves et les récifs coralliens, les oiseaux migrateurs sur la voie de migration d’Asie orientale/Australasie, le bassin méditerranéen, la région des Carpates, la région nordique-baltique et les côtes de la mer Noire et de la mer d’Azov. Dans ce cas également, le rôle du Secrétariat est d’appuyer les efforts déployés pour obtenir une reconnaissance officielle et un soutien de la part de tous les pays concernés, d’établir des structures de gouvernance opérationnelles et transparentes et de mettre en œuvre des programmes de travail annuels impliquant tous les partenaires concernés en sus des Autorités administratives nationales Ramsar.

Pour simplifier l’approche des initiatives régionales, encourager leur mise en harmonie avec le Plan stratégique de la Convention de Ramsar et favoriser une transition vers l’autonomie – gage d’une réussite à long terme – les coûts prévus pour mener à bien les activités comprennent :

* le recours à un cabinet-conseil pour passer en revue les activités passées et actuelles et la capacité à optimiser l’incidence des initiatives régionales dans le futur (60 000 CHF);
* le recrutement d’un responsable à temps partiel chargé de soutenir l’ensemble des initiatives régionales Ramsar (70 000 CHF par an);
* l’organisation d’une réunion annuelle des responsables des initiatives régionales pour discuter et mettre en commun les enseignements tirés de l’expérience (60 000 CHF par an);
* la mise à disposition de suffisamment de fonds pour soutenir des activités communes visant à contribuer à la levée de fonds et à favoriser l’autonomie financière des initiatives régionales (370 000 CHF).

1. **Accroître les compétences et disposer de personnel qualifié en techniques d’observation de la terre et participation du public à la recherche scientifique (H)**

**Coût estimé : 350 000 CHF**

La capacité de la technologie satellitaire à provoquer un changement radical en ce qui concerne la connaissance de la situation et des tendances relatives à la dynamique, à l’état et à la santé des zones humides est énorme. La Convention de Ramsar a une longue et solide expérience en matière d’utilisation de données satellitaires, ces dernières lui servant à favoriser et à étayer les décisions concernant l’utilisation rationnelle des zones humides et à promouvoir la coopération internationale. Les travaux du GEST sur l’ « État des zones humides du monde » servent de jalon quant à l’évolution des tendances tandis que le projet Globwetland de l’Agence spatiale européenne dans la région méditerranéenne et en Afrique rend possible une prise de décision plus éclairée quant à l’avenir des zones humides.

À titre d’exemple, la carte mondiale des mangroves établie par l’Agence spatiale japonaise peut servir à optimiser l’utilisation des ressources limitées disponibles pour améliorer la restauration des mangroves et lutter contre la disparition et la dégradation des zones humides. De même, la cartographie des zones humides d’Afrique entreprise par l’Agence spatiale européenne (en appui à la Convention de Ramsar) permettra d’avoir une meilleure connaissance de leur état et de leur évolution et de prendre les mesures préventives nécessaires; il importe à présent de prévoir des séances de développement des capacités ciblées de façon à aider les Parties à exploiter ces données et les analyses disponibles.

Pour accroître les compétences des Parties et des partenaires et les aider à exploiter des ensembles de données modernes et à avoir accès aux données les plus récentes, il est proposé d’organiser des séminaires en ligne et de fournir des conseils techniques et stratégiques précis au titre d’un atelier mondial (50 000 CHF); pour atteindre cet objectif, fournir une assistance aux Parties et appuyer l’élaboration de produits ciblés, il conviendrait de renforcer la capacité du Secrétariat en créant un poste de niveau subalterne (100 000 CHF par an).

1. **Le Réseau culturel Ramsar : Célébrer la culture dans les zones humides (I)**

**Coût estimé : 400 000 CHF**

En adoptant la Résolution VIII.19 en 2002 et la Résolution IX.21 en 2005, les Parties contractantes à la Convention de Ramsar ont décidé de renforcer le rôle de la culture en appui à l’utilisation rationnelle et à la coopération internationale en faveur des zones humides, rôle soutenu par un document d’orientation (2008). Pour aider à faire progresser et renforcer l’appréciation de la culture, des zones humides et des moyens d’existence, la Fondation Mava a versé des fonds de départ pour un ensemble d’activités visant à revigorer le Réseau culturel Ramsar – un réseau, en pleine expansion, de particuliers et d’organisations qui souhaitent collaborer et partager leur expérience en la matière.

Cinq domaines d’activités ont été définis, comprenant le renforcement de la politique internationale; des connaissances bien documentées sur les liens qui unissent la culture et les zones humides; la construction d’une communauté mondiale d’organisations et de particuliers, appréciant plus profondément la valeur et l’importance culturelle des zones humides; des partenariats efficaces et bien gérés; et un « Réseau culturel Ramsar » fort et dynamique, ayant un impact soutenu à long terme. Les cinq thèmes choisis pour ces domaines sont : i) le patrimoine naturel ii) l’agriculture et l’alimentation iii) les loisirs, la détente et le tourisme, iv) l’art et l’architecture, et v) les histoires pour enfants.

Le financement de contrepartie estimé et requis pour pouvoir bien progresser s’élève à 400 000 CHF pour la période triennale.

1. **Fonds de petites subventions (J)**

**Coût estimé : 2,1 millions CHF**

Depuis 25 ans, l’application de la Convention de Ramsar par les Parties et partenaires est renforcée par des subventions, dispensées par la Convention de Ramsar, avec le soutien des Parties. C’est ainsi que la Subvention suisse pour l’Afrique a apporté un soutien financier à 90 projets, dans quarante pays d’Afrique. Le fonds Wetlands for the Future, soutenu par les États-Unis a fourni un appui financier à 290 projets en Amérique latine et les Caraïbes, dont 83 ont englobé des activités dans des Sites Ramsar. Depuis 1991, un mécanisme, le Fonds de petites subventions, a également soutenu des activités très variées, liées à la Convention. En 2014, le Gouvernement de la Norvège a fourni un appui de départ pour un portefeuille de projets de restauration des zones humides bénéficiant aux populations de régions très peuplées, pouvant déboucher sur d’autres possibilités.

Pour reconstituer les mécanismes d’appui financier mentionnés ci-dessus et saisir les possibilités qui se présentent, nous avons l’ambition de trouver d’autres bailleurs de fonds et possibilités de financement. Il serait préférable que les nouveaux fonds dépassent le chiffre de 500 000 CHF par an versés par un bailleur de fonds particulier pour améliorer l’efficacité et diminuer les frais de transaction pour le Secrétariat.

1. **Système en ligne pour les rapports nationaux (K)**

**Coût estimé : 230 000 CHF**

Afin de partager, de manière transparente, les données sur l’application de la Convention, il sera utile d’élaborer un système d’établissement des rapports en ligne à partir des indicateurs conçus pour le 4e Plan stratégique 2016-2021.

Le chiffre de 230 000 CHF nécessaire à ces travaux comprend les coûts présumés de la mise à jour du modèle de rapport national pour la COP 13, la sous-traitance au Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE pour aider à élaborer les indicateurs et le système de rapport en ligne, la traduction en français et en espagnol et la vérification par le personnel compétent du Secrétariat.

1. **Programme Ramsar de CESP (L)**

**Coût estimé : 600 000 CHF**

Le Programme Ramsar de CESP est important pour les résultats que les Parties souhaitent obtenir en matière de développement des capacités, de renforcement de la sensibilisation et de l’éducation et de participation au processus de gestion des zones humides. Parmi les besoins les plus immédiats, il en est un qui est fondamental, à savoir l’organisation d’une série d’ateliers pour échanger des informations au sein d’une même région et sur des thèmes spécifiques tels que les centres d’éducation aux zones humides au niveau mondial.

Le nécessaire développement des capacités des professionnels des zones humides est ancré dans le réseau virtuel qui fournit des domaines et thèmes d’attention tandis que le Programme de CESP aide à préparer les manuels de formation, webinaires, cours virtuels en ligne, le matériel écrit, etc., indispensables. La production de ce matériel sera confiée de manière directe ou externe à des organismes tels que des instituts universitaires techniques, l’UNESCO ou à des centres de formation consacrés à l’eau. Un système de bourses serait très utile pour atteindre les pays les moins développés et renforcer leurs capacités d’assister à des cours de gestion des zones humides et de l’eau à l’université de Wageningen et de Delft UNESCO Delft par exemple, parmi les nombreux cours offerts dans le monde entier.

Les relations intimes entre la CESP, le réseau virtuel et le GEST produiront un flux d’informations qui renforcera l’application efficace de la Convention en enrichissant les connaissances des personnes et des institutions.

Le passage du GEST actuel à un produit plus technique et plus taillé sur mesure nécessite la préparation d’un grand nombre de documents scientifiques écrits dans un langage clair et facile à traduire, ce qui est essentiel pour la diffusion des questions de CESP dans le monde entier. Par ailleurs, les relations étroites entre la CESP et le GEST appellent à l’unification des sites web en une seule base de données répondant aux besoins de 168 Parties et de 150 000 professionnels des zones humides. Les coûts prévus comprennent :

* 4 ateliers régionaux : 30 000 CHF chacun (120 000 CHF)
* 4 ateliers thématiques : 50 000 CHF chacun (200 000 CHF)
* Programme de bourses : 100 000 CHF
* Unification du matériel dans le site web de Ramsar : 70 000 CHF
* Production de matériel GEST/CESP : 110 000 CHF

1. **Journée mondiale des zones humides (M)**

**Coût estimé : 150 000 CHF**

Depuis 15 ans la Convention a la chance de bénéficier d’un appui constant, considérable et soutenu du Groupe Danone pour les travaux relatifs à la Journée mondiale des zones humides (JMZ) et à la communication sur les zones humides. Tandis que s’ouvre la nouvelle période triennale, nous avons aussi besoin de trouver des fonds qui nous aideront à soutenir la JMZ, au moins au même niveau que les fonds qui nous ont été fournis généreusement à ce jour (150 000 euros). Nous espérons aussi pouvoir obtenir un supplément de fonds par un meilleur alignement entre les ambitions et les objectifs de la Convention et d’une industrie mondiale de l’alimentation et de l’eau.

En outre, il est considéré stratégique et nécessaire que les Parties contribuent à ce programme pour mieux faire entendre leur voix et affirmer leur place dans le débat. Les perspectives d’un public fort de sept milliards de personnes devraient intéresser les leaders mondiaux qui souhaitent promouvoir l’utilisation rationnelle des zones humides et démontrer les meilleures pratiques par la communication à l’échelon mondial.

1. **Rapport sur ‘la Perspective des Sites Ramsar’ (N)**

**Coût estimé : 225 000 CHF**

La 48e Réunion du Comité permanent a approuvé un projet de résolution sur ‘l’état des Sites Ramsar’ dans lequel la Conférence des Parties contractantes

« *DEMANDE au Secrétariat d’étudier la possibilité d’élargir la Perspective du patrimoine mondial de l’UICN à 100 autres Sites Ramsar menacés, d’estimer les coûts, de proposer des mécanismes financiers pour soutenir ces efforts, et de chercher un financement volontaire approprié*. »

Pour ce faire, le plus efficace serait de sous-traiter un projet à l’UICN. Après discussion du projet avec le personnel de l’UICN, on considère que le projet comprendrait l’ajustement de la méthodologie de la Perspective pour Ramsar, la préparation d’une évaluation (100+ sites priorisés), la mise au point d’une plateforme en ligne pour héberger les évaluations, la traduction des évaluations dans les langues pertinentes et la préparation d’un rapport. Pour une période de trois ans, le coût est estimé à 225 000 CHF.

1. **Réunions régionales pré-COP (O)**

**Coût estimé : 650 000 CHF**

Les réunions régionales pré-COP sont des réunions de travail conçues pour analyser les questions et préoccupations importantes relatives à l’expansion de la Convention et de ses travaux. Les ordres du jour sont préparés soigneusement et permettent d’examiner les progrès et réalisations, de partager l’expérience, de résoudre des problèmes communs et d’évaluer les besoins d’actions futures. Pour que ces réunions régionales puissent avoir lieu et qu’elles aient des résultats positifs, il est nécessaire que les Parties contractantes apportent un appui financier suffisant.

Le coût estimé de 650 000 CHF est calculé d’après l’expérience passée et comprend les voyages et le per diem des participants des pays moins développés afin d’assurer leur pleine participation, ainsi que les coûts associés à la location des locaux de réunion et de l’équipement, lorsque le pays hôte ne les fournit pas.

1. **Délégués parrainés pour la COP (P)**

**Coût estimé : CHF 600 000**

Pour que la Conférence des Parties soit couronnée de succès, il faut assurer la participation de toutes les Parties contractantes, et le Secrétariat recherche toujours une assistance financière partielle pour plus de 120 États membres figurant sur la liste OCDE/CAD des bénéficiaires de l’aide.

Si l’on compte sur la participation d’un délégué par pays, le financement requis pour les frais de voyage est de 600 000 CHF.

**Annexe III**

**Illustration des contributions des Parties contractantes pour la période 2016-2018 selon les trois scénarios et différence par rapport à 2015**



|  |
| --- |
| \* Le nouveau barème des Nations Unies sera appliqué dès sa publication. |
| \*\* Comme auparavant, 22% du total des contributions des Parties. |



|  |  |
| --- | --- |
| \* Le nouveau barème des Nations Unies sera appliqué dès sa publication. | \* Le nouveau barème des Nations Unies sera appliqué dès sa publication. |
| \*\* Comme auparavant, 22% des contributions totales des Parties. | \*\* Comme auparavant, 22% du total des contributions des Parties. |



|  |  |
| --- | --- |
| \* Le nouveau barème des Nations Unies sera appliqué dès sa publication. | \* Revised UN Scale will be applied, when released. |
| \*\* Comme auparavant, 22% des contributions totales des Parties. | \*\* As previously, 22% of total contributions from Parties |



|  |
| --- |
| \* Le nouveau barème des Nations Unies sera appliqué dès sa publication. |
| \*\* Comme auparavant, 22% des contributions totales des Parties. |